

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces	la ligne....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 10 MARS

INFORMATIONS

LES COLONIES

Le *Journal officiel* publie un décret qui détache l'administration des colonies du ministère du commerce et de l'industrie et le rattache au ministère de la marine.

Ce rattachement des colonies au ministère de la marine a provoqué dans les couloirs de la Chambre une grande animation et menace de prendre des proportions considérables. Le *tolle* général qui a accueilli la décision prise par le cabinet inquiète fort les ministériels. Une inspiration est venue à l'esprit de l'un d'entr'eux. M. Reipach a résolu de déposer, au début de la séance de la Chambre, une proposition de création d'un ministère des Colonies. La demande d'urgence l'imposera.

Quelle sera l'attitude de la majorité républicaine? Quel langage le gouvernement, qui a refusé d'admettre les prétentions de M. Thomson, posant comme condition de son acceptation du sous-secrétariat des colonies son érection en un ministère distinct, tiendra-t-il en présence de cette proposition émanant de l'initiative parlementaire?

Cette proposition peut provoquer des incidents graves pour le cabinet.

Une note officieuse expose que le gouvernement répondra à l'interpellateur que ce rattachement n'implique aucun changement dans la politique coloniale et qu'il doit être considéré comme une mesure administrative. Alors à quoi bon modifier l'état de choses en vigueur depuis deux ans?

L'EXTRÊME GAUCHE

L'animation des couloirs de la Chambre était provoquée encore par une autre cause.

Les membres de l'extrême gauche, réunis au nombre de 35 sur 62 convoqués, ont décidé de constituer un groupe républicain radical socialiste.

Ils étaient présidés par M. Mathé, de l'Allier.

De l'échange d'observations qui a eu lieu il résulte que la réunion a reconnu l'opportunité de créer un groupe qui s'appellerait « républicain radical socialiste ».

Ce groupe reprendrait tout l'ancien programme du parti radical.

Les membres présents ont décidé de n'admettre aucune alliance avec la Droite, en politique générale.

Incidentement, certains membres ont posé la question de savoir s'il convenait d'admettre les anciens boulangistes qui demanderaient à faire partie de la réunion.

Les membres présents se sont prononcés négativement.

On a confié à une commission de six membres: MM. Pelletan, Mesureur, Mathé (Allier), Bizouard-Bert, Merlou et Maujan le soin de fixer les détails de l'organisation du groupe et au besoin de rédiger un manifeste.

GROUPE CONSTITUTIONNEL

Le groupe constitutionnel s'était également réuni pour décider si ses membres se rendraient à la séance de l'« Union libérale des Droites » appelée à constituer son bureau demain vendredi.

LA NOUVELLE FÊTE NATIONALE

La Chambre discutera aujourd'hui la proposition de loi de M. Camille Dreyfus, en faveur de laquelle l'urgence a été précédemment déclarée et qui tend à la célébration par une fête nationale, le 22 septembre 1892, du centenaire de la proclamation de la République.

Dans le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur sa propre proposition, qui est signée de cent trente-quatre députés, M. Camille Dreyfus propose que les crédits nécessaires à la célébration de la fête soient prélevés sur les ressources générales de l'exercice 1892.

Il propose en même temps qu'une somme de 20,000 francs soit allouée au comité du centenaire pour contribuer à l'érection du monument commémoratif de la victoire de Valmy.

SCANDALES PARISIENS

Il nous revient que le préfet de la Seine aurait reçu une lettre de M. Caumeau, conseiller municipal du quartier de Picpus, l'informant que dès la rentrée du conseil municipal il lui poserait une question pour laquelle il réclamerait la discussion immédiate.

Cette question viserait certains faits très graves d'immoralité et de gaspillage dont sont accusés plusieurs administrateurs du bureau de bienfaisance du douzième arrondissement.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'intérieur a, nous assure-t-on, l'intention de remanier complètement le personnel de son ministère.

Dans un but économique il supprimerait tous les employés auxiliaires dont son prédécesseur avait un peu encombré les bureaux.

Les heures de présence pour les employés titulaires seraient portées à 8 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

L'avancement au choix ou à l'ancienneté serait désormais régularisé d'une toute autre façon que précédemment, et donnerait une garantie à tous les services acquis.

RESPECT AU PRÉSIDENT

M. Marcel Barthe, sénateur des Basses-Pyrénées, va déposer prochainement sur le bureau du Sénat un rapport sommaire concluant à la prise en considération d'une proposition dont il est l'auteur et qui tend à la répression des délits d'injures, outrages et diffamation commis par la voie de la presse contre le Président de la République, les ministres, les sénateurs, les députés et tous les fonctionnaires de tous rangs.

M. Marcel Barthe et de nombreux sénateurs estiment que jamais proposition ne fut plus opportune à la suite des incidents qui ont marqué la précédente crise ministérielle.

M. Marcel Barthe ne dit pas, d'ailleurs, que l'on interdise le pugilat aux ministres à l'égard des députés de l'opposition.

LES MANIFESTATIONS DU 1^{er} MAI

Les groupes socialistes parisiens se sont réunis lundi soir en vue des manifestations ouvrières du 1^{er} mai; ils se sont séparés après une séance orageuse sans prendre aucune décision.

Une autre réunion aura lieu dans la huitaine.

LES ÉLECTEURS DE M. LAMENDIN

Lundi et mardi, tout le bassin houiller du Pas-de-Calais était en fête en raison du succès de M. Lamendin.

Les drapeaux étaient arborés partout.

La Fédération des mineurs français de Saint-Etienne a télégraphié ses félicitations à M. Lamendin.

RESPONSABILITÉ DES HUISSIERS

M^r Tricot, huissier à Paris, vient d'être sévèrement puni de l'acharnement avec lequel il a poursuivi M^{me} Peyrot. Il a réussi à faire à celle-ci 1,600 francs de frais pour un billet de 4,000 francs. Il avait saisi jusqu'aux meubles de son fils; il avait poursuivi ce dernier qui, d'ailleurs, a été acquitté, pour détournement d'objets saisis, il avait fait vendre à vil prix des immeubles appartenant à sa débitrice, tout cela pour 1,000 francs.

M^{me} Peyrot, qui a déposé une plainte contre l'huissier, l'a fait condamner à 3,000 francs de dommages-intérêts.

RECONNAISSANCE DE VA-NU-PIEDS

Un malheureux, qui demande d'une part des places de secrétaire aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les dénonce d'autre part aux loges, « pour entretenir leurs élèves dans les idées les plus pures du *cléricalisme et d'opposition au gouvernement républicain* », ce sont les expressions de l'organe maçonnique de la Marne.

Quels sont donc ces élèves tant redoutés des loges champenoises?

Des bébés de trois ans!

LE DÉPUTÉ DE BREST

Voilà donc M^r d'Hulst élu. Et dans quelles conditions! On m'a cité une paroisse où, sur 4,200 électeurs inscrits, l'éminent candidat a obtenu 4,483 voix!! Le nouveau député n'a pas cru devoir prendre possession aussitôt de son poste. Avec une délicatesse dont tout le monde lui saura gré, M^r d'Hulst a refusé de s'installer avec un empressement de mauvais goût sur la banquette laissée vacante par le décès de M^r Freppel. Peut-être ne voudra-t-il l'occuper que jeudi prochain, après que le résultat officiel du scrutin aura été proclamé par la Commission de recensement.

Ainsi, pendant que les électeurs de la 2^e circonscription de Brest votaient pour le confesseur de Notre-Dame, celui-ci ne paraissait guère songer à ce qui se passait là-bas. Il était

tout entier à ses déductions métaphysiques et semblait se désintéresser de nos sollicitudes. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les catholiques sans exception se réjouissent de la nomination de M^r d'Hulst. Nous savons tous, en effet, que le nouveau représentant de la Bretagne sera, comme son prédécesseur, un intrépide champion de nos libertés et de nos droits.

La famille paternelle de M^r d'Hulst est originaire du département de l'Orne; elle est donc bien française. Par sa mère, M^r d'Hulst appartient à la famille des Grimoard du Roure, une des plus anciennes familles des Cévennes qui compte parmi les ascendants directs de M^{me} d'Hulst, le père du Bienheureux Pape Urbain V, l'avant-dernier Pape d'Avignon. Quatre années de théologie à Paris et deux années d'études supplémentaires à Rome, ont armé l'éminent prélat contre les erreurs modernes. On peut donc être sûr que les sophistes de la Chambre trouveront dans M^r d'Hulst un contradicteur redoutable.

Il suffit d'ailleurs de voir à l'œuvre l'illustre prédicateur dans la chaire de Notre-Dame pour deviner que l'élu de Brest ne se laissera déconcerter par aucune thèse. Doué d'une voix ferme, à laquelle sa dialectique serrée donne encore plus de vigueur, il pose ses arguments avec une netteté qui exclut tout équivoque. La clarté, l'énergie, la franchise, la décision, voilà les traits caractéristiques du nouveau législateur.

La guerre de 1870 montra tout ce qu'on pouvait attendre de ce prêtre plein de foi. Dès le début des hostilités, il part avec son crucifix pour seule arme. Battu à Wissembourg, il est pris à Bazeilles. Mais les prisonniers de cette trempe, aucune forteresse assez fermée ne les retient, et l'abbé d'Hulst, un mois plus tard, rentre en France par la même porte qui l'avait fait passer en Belgique.

Dans quel état retrouvait-il son malheureux pays! Le territoire envahi jusque sous les murs de Paris d'où des sorties inutiles refoulaient l'ennemi dans la campagne. C'est là encore que son patriotisme l'appelle, à la voix plus instante d'un neveu mourant à Champigny, au premier rang où l'oncle vole et a le temps de bénir un soldat, heureux enfin de verser pour la France un peu de ce sang des d'Hulst qu'elle n'a pas voulu prendre plus abondamment dans cette généreuse famille.

Pendant la Commune, il continue son ministère et va dans le quartier de Saint-Ambroise recueillir les blessés. Sublime dévouement qui faillit être bien mal récompensé! Un jour, les soldats de la Commune voulurent s'emparer du vaillant prêtre et le conduire à la Roquette. Entendant retentir des pas dans l'escalier, l'abbé d'Hulst s'empressa d'enfermer sous clef deux amis qui se trouvaient avec lui dans une chambre et ouvrit la porte du vestibule pour se présenter seul à l'ennemi. Mais il était écrit sans doute que la Commune ne ferait pas une nouvelle victime; cet héroïsme fut stérile; les soldats montèrent à l'étage supérieur sans s'arrêter chez l'abbé d'Hulst. La Providence réservait le courageux prêtre sans doute pour d'autres épreuves et pour d'autres combats.

M^r d'Hulst a contre lui non-seulement les

radicaux, mais plusieurs députés républicains qui se piquent de modération. Parmi ces derniers, figurent les gens du *Temps*. Les collaborateurs calvinistes de M. Hebrard ne peuvent se consoler de l'entrée d'un prêtre dans la Chambre. La présence de M^r d'Hulst sur les bancs de l'enceinte législative ne donnera-t-elle pas un nouveau relief au clergé catholique ? Aussi, faut-il voir avec quelle évangélique ardeur M. le pasteur Sabathier insiste sur les inconvénients que ne manqueront pas de présenter « les discours et les actes d'un évêque qui n'est pas même un évêque concordataire. » Touchante sollicitude ! Mais nous prions M. Sabathier de ne pas épouser notre cause avec tant de ferveur. Qu'il nous permette de nous défendre tout seuls.

CAUSERIE FINANCIÈRE

Quant on voit l'atonie qui règne sur le marché depuis longtemps, lorsqu'on constate la répugnance de l'épargne à venir chercher un emploi de ses fonds à la Bourse, on se demande : qu'est-ce que le public peut bien faire de son argent ?

Voici un tableau qui en dit long à ce sujet. Ce tableau indique le total des capitaux déposés en comptes de chèques à vue et à échéances fixes à la Banque de France et dans les sept principales institutions de crédit.

Le total, au 31 décembre dernier, s'élevait à 4 milliard 351 millions, qui se décomposaient comme suit :

Crédit foncier	85.800.000
Société Générale	234.100.000
Crédit lyonnais	381.800.000
Crédit industriel	63.000.000
Comptoir national d'esc.	109.000.000
Banque de Dépôts	13.600.000
Compagnie algérienne	22.700.000
Banque de France, Paris et succursales	441.500.000
Total	1.351.000.000

Dans ce total, les dépôts à vue figurent pour 4 milliard 104 millions et les dépôts à échéance pour 250 millions.

Or, on sait que les Sociétés de crédit ne bonifient que un pour cent sur les dépôts à vue et que la Banque de France ne sert aucun intérêt aux déposants.

D'où il résulte, en prenant les chiffres ci-dessus, que 441 millions et demi déposés à la Banque ne produisent rien aux déposants, que 659 millions 500,000 francs, formant des dépôts à vue, ne donnent que 4 pour cent d'intérêt, enfin que 250 millions qui constituent les dépôts à échéance produisent un intérêt qui ne saurait dépasser 21/20 0/0 en moyenne.

Ainsi le public préfère se contenter d'un intérêt aussi minime plutôt que de se donner la peine de chercher soit à la Bourse, soit dans le

commerce, soit dans l'industrie, un emploi fructueux pour ses capitaux.

On comprend aisément quel dommage résulte pour l'économie nationale de cette apathie des capitaux. Combien d'industries seraient fécondées, combien d'affaires nouvelles pourraient naître et prospérer si le public était moins défiant et plus hardi !

Je sais bien qu'il a eu des mécomptes nombreux en ces dernières années, que diverses catastrophes l'ont sérieusement atteint. C'est Panama, c'est la chute du Comptoir d'escompte, c'est le krach des métaux, c'est la Banque des Dépôts et Comptes courants, c'est, tout récemment, la dépréciation qui s'est produite sur les fonds étrangers.

Tous ces mécomptes expliquent la méfiance actuelle, mais il serait désastreux pour tous qu'elle se prolongeât indéfiniment. Il ne faut pas boudier contre son ventre et se contenter de 2 0/0 d'intérêt sous prétexte que les valeurs de premier ordre ne rapportent plus que 3.30 0/0 en moyenne ou que les autres donnant un revenu plus élevé exposent à des risques. C'est employer un remède pire que le mal dont on se plaint.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

TEMPÉRATURE

La situation atmosphérique s'est quelque peu modifiée hier. Le vent a tourné au sud-ouest et on pouvait espérer un changement vivement attendu.

Mais, hier soir, la température s'est abaissée à 3 degrés au-dessous de zéro. A neuf heures, une ondée de grêle de quelques minutes a tombé. Puis, dans la nuit, la neige est venue, et ce matin la terre en était recouverte d'une légère couche.

Le thermomètre, au lever du soleil, était à 2 degrés au-dessous de zéro.

Le baromètre reste bas.

Le vent est à l'ouest.

Le *New-York Herald* dit qu'il est possible que le dernier cyclone annoncé se détourne vers l'Espagne, mais tout danger pour les côtes de France n'a pas encore disparu.

Nous avons reçu hier une lettre anonyme portant le timbre du bureau de poste de Montreuil-Bellay.

Nous regrettons ne pouvoir publier semblable communication.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

La commission relative à la suppression des octrois a décidé de laisser aux communes la faculté de prendre leurs mesures en rempla-

çant ce mode de perception par des taxes directes.

Mais, à dater de la promulgation de la loi, elles ne pourront plus créer d'octrois nouveaux ni augmenter les taxes déjà perçues de cette façon.

LA LOI BÉRENGER

La Cour de cassation vient de décider que la loi Bérenger n'est pas applicable en matière de contravention de simple police.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 6 mars. — Yvonne-Alice-Berthe Lorphe-lin, rue d'Orléans.

Le 8. — Camille-Fernande Cliot, rue Nationale.

DÉCÈS

Le 9 mars. — Marie-Anne Nicoleau, veuve de Charles Nicoleau, 78 ans, à l'Hospice; — Augustine Masson, veuve de Pierre-Charles Rousseau, 64 ans, quai de Linoges.

NÉCROLOGIE. — M. Charles, ancien maître d'escrime à l'École de cavalerie, vient de mourir à Paris, où il habitait depuis qu'il avait pris sa retraite.

Le corps de M. Charles est arrivé hier matin à Saumur, gare de l'Etat, et a été transporté au cimetière de Saint-Hilaire-Saint-Florent, où il a été inhumé.

Un ancien capitaine de frégate, en retraite, le comte Henri-Gaëtan-François-Laurent de Burgues de Missiessy, a succombé à Paris au cours de l'avant-dernière nuit.

Il était officier de la Légion d'honneur.

Le défunt laisse deux fils, dont un, M. Joseph de Burgues de Missiessy, est lieutenant au 4^e hussards et suivait l'an dernier les cours de l'École de Saumur.

Le vicomte François Castillon de Saint-Victor, un jeune sous-lieutenant au 2^e régiment de chasseurs, est mort avant-hier, rue Malignon, à Paris. Il avait vingt-trois ans.

Fils du comte Castillon de Saint-Victor, neveu du marquis, le défunt laisse un frère, le vicomte Louis, lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui jeudi, à Saint-Philippe-du-Roule.

LA PROMOTION DE SAINT-PÉTERSBOURG

On sait que la dernière promotion de Saint-Cyr a pris le nom de promotion de Cronstadt.

Les élèves de l'École militaire de Saint-Maixent ont suivi cet exemple : ceux qui viennent de quitter l'École se sont appelés promotion de Saint-Petersbourg.

Théâtre de Saumur

Les réminiscences de vieilles histoires ne réussissent pas toujours au théâtre. Telle *La Fille de Fanchon la Vieilleuse* dont M. David nous a donné lundi la primeur. Était-ce dû à l'interprétation qui nous a semblé ne pas être au point, ou bien aux rôles qui n'étaient pas suffisamment sus ? Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que, du livret de cette œuvre nouvelle, il n'est resté que très peu de chose dans la mémoire des spectateurs.

Quant à la musique, les quelques charmants motifs qui se trouvent dans cette partition de Varney sont noyés dans un dédale d'effets laborieusement cherchés et travaillés avec plus de persévérance que de bonheur.

Seuls, parmi les artistes qui ont interprété cette opérette, Mmes Sauvaget et Portalier, ainsi que M. Brun, ont su tirer leur épingle du jeu. Notre charmante dugazon, qui s'accommode fort bien de tout, a donné une certaine vie à la pièce par sa grâce et sa mutinerie ; elle a fort bien dit les nombreux couplets qui foisonnent à propos de tout et aussi à propos de rien.

M^{me} Portarlier, outre les trésors de sa voix, nous a exhibé une de ces belles toilettes Directoires en satin rose comme savaient si bien en porter les Merveilleuses de marque. Mais on souffrait d'entendre M. Brun avec le visage barbouillé de noir. Il est difficile d'admettre qu'un ténor, possédant une fort jolie voix, entre en scène par une cheminée, et vienne, habillé en ramoneur, fredonner une déclaration... C'est un peu audacieux.

Les autres artistes ont fait les plus grands efforts pour arriver à mener la représentation à bonne fin : ils y sont presque parvenus, et l'on ne saurait les blâmer des quelques accrocs qu'un travail incessant rend inévitables. On ne peut non plus blâmer M. David, qui fait les plus grands sacrifices pour donner des nouveautés. Nemo.

Le vol de la rue du Mail, à Angers

Pillage d'un magasin de bijouterie

Un vol important de bijoux a été commis à Angers, dans la nuit de lundi à mardi, chez M. Alexandre, Jules, bijoutier, rue du Mail, 27.

Des voleurs ont pénétré à l'aide de fausses clefs, par la porte du corridor dont la serrure était fermée à double tour, dans la cuisine et de là dans le magasin. Ils ont fait main basse sur tout ce qui avait de la valeur. Une chienne qui couche dans le magasin n'a pas aboyé. Ils ont dû l'en empêcher en lui donnant de la viande à manger.

Lorsque, vers six heures, M. Alexandre est descendu pour ouvrir son magasin, il a été fort étonné de trouver la porte non fermée à clef. Aucune trace de pesée ne se remarquait. Il pensa que sa femme avait, la veille au soir, oublié de la fermer. Mais lorsqu'il pénétra

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie: Le Crime du Père

I — LE MÉNAGE VINCENT

Saint-Denis, près Paris, est une ville de usines et d'usines ; aussi sa population est-elle presque entièrement ouvrière.

Singulier contraste ! l'ancienne forteresse du catholicisme, l'abbaye de Saint-Denis et le tombeau des rois de France, sont l'asile des républicains libres-penseurs ; le bruit des marteaux et le chant des travailleurs ont remplacé le bruit des éperons des chevaliers et le chant des cantiques.

Dans une vieille maison de la rue Compoise, maison lézardée et décrépite, comme il en existe encore, étaient venus, vers 1864, s'installer M. Claude Vincent, ouvrier forgeron, et sa jeune femme, Louise Ballu ; ils avaient un petit ménage propre, de la jeunesse et beau-

coup d'amour l'un pour l'autre.

N'oublions pas un petit garçon du nom de Jacques, gamin vigoureux, qui promettait de manier plus tard, comme son père, le lourd marteau et les blocs de fer rouge.

La femme n'avait pas eu de dot, et le ménage n'avait pas d'économies ; mais, bast ! Claude avait des bras, et il gagnait ses six ou sept francs par jour, ce qui, pour l'époque, était un salaire qu'il n'était pas donné à tout le monde d'obtenir.

Claude était un travailleur hors ligne, et il venait d'entrer comme premier ouvrier dans l'usine de MM. H. Martel, père, fils et Compagnie, constructeurs de matériel pour les chemins de fer.

Tout souriait au jeune ménage. L'enfant se portait comme un chérubin ; Claude était estimé dans l'atelier, et il songeait au jour où il pourrait aspirer au grade de contre-maître et gagner la pièce ronde de dix francs par jour.

On faisait des rêves d'avenir.

Le petit Jacques irait à l'école et apprendrait ce que le père ne savait pas. Plus tard, il serait commis aux écritures, ou dessinateur, ou bien au bureau technique, et il ne risquerait pas de s'aplatir un pied avec un boulon ou de

se faire couper la main avec la cisaille.

Ces rêves-là font du bien aux travailleurs, qui jouissent ainsi par avance du mieux qu'ils procureront à leurs enfants.

C'est ainsi que songeait Claude Vincent, en frappant sur le fer, et il souriait, cet homme, en regardant vers l'avenir.

La mère, heureuse de l'amour partagé, s'appliquait à bien élever le petit Jacques ; cet enfant-là avait, à ses yeux, mille qualités.

Il était beau et promettait d'être grand et fort, comme son père ; il serait certainement, avec l'instruction, un garçon accompli et deviendrait un monsieur, — mieux que cela, — un homme.

Et la brave jeune femme le regardait avec des yeux tendrement humides et se plaisait à poser sur ce jeune front de ces bons baisers de mère, dont on se souvient toujours.

En un mot, le ménage Vincent était cité dans le quartier comme un ménage modèle.

L'homme jouissait de l'amitié générale à l'atelier ; la femme était estimée, même des voisines ; le petit grandissait sous cette double égide salubre.

Quelques années passèrent sans rien changer à cette existence, si ce n'est que madame

Vincent avait petit à petit grossi son petit pécule, tout en complétant son modeste ménage.

Le noyer avait remplacé le bois blanc ; on avait changé la vieille paillasse pour un sommier, et, pour l'hiver, un édredon s'étalait majestueusement sur la couche de l'ouvrier.

En vérité, ces Vincent ne se refusaient rien.

Le petit livret de la caisse d'épargne, qui avait débuté par une simple pièce de cent sous, allait atteindre le billet de mille.

Hélas ! la médaille allait avoir un revers.

À l'atelier, un ouvrier, qui travaillait à la même forge que Claude, devait être le grain de sable qui ferait crouler l'édifice.

C'était un petit homme trapu, fort, dissimulé, à la voix douce, mais aux passions violentes.

Il possédait des vices qu'il savait cacher à tous ; il avait des besoins insatiables pour satisfaire les passions dont nous avons parlé ; mais il avait surtout le terrible fléau de l'en-

vie.

Il ne pouvait souffrir une supériorité. Or, Claude était son supérieur par la force musculaire, par l'habileté au travail et par la beauté du torse.

Le petit homme craignait, mais haïssait

dans le magasin, il fut vivement et désagréablement impressionné en s'apercevant qu'il avait été entièrement dévalisé. Tout était en désordre. Le tiroir du comptoir était fracturé, les meubles avaient été ouverts, rien n'avait échappé aux investigations des malfaiteurs. Ceux-ci doivent être des connaisseurs en bijouterie, car, au milieu des bijoux, ils ont su distinguer ceux qui avaient de la valeur.

Le montant du préjudice causé à M. Alexandre s'élève à 5 ou 6,000 francs.

Les voleurs ont emporté entre autres objets : 20 paires de boucles d'oreilles pendant en or ; 25 paires de boucles d'oreilles pendant boutons en or ; des bagues, des alliances, des bracelets en or et en argent, des chaînes de montre en or, dont une valait au moins 250 francs ; des colliers, des dés en argent, des montres dont sept ou huit au moins avaient été confiées à M. Alexandre par des clients pour le raccommodage. Ils ont également emporté des pièces étrangères qui n'ont pas cours en France, des pièces du Chili pour la plupart. Dans le plateau où étaient ces pièces se trouvait une médaille en argent, à l'effigie de la reine Victoria. Les malfaiteurs l'ont emportée.

Ce qui démontre clairement que les voleurs ont des connaissances spéciales, c'est que dans un vase se trouvaient mêlés des anneaux de chaînes de montre en or et en doublé-or, ils ont choisi celles qui sont en or et laissé celles qui sont en doublé. En outre, près de la table de travail se trouvait appendue une montre en or d'un client ; ils ont enlevé le mouvement de la montre qui ne pouvait leur être d'aucune utilité et emporté le boîtier qu'ils pourront donner à la refonte.

Nous ne pouvons énumérer tous les objets qui ont été emportés. Les voleurs ont pris une centaine de francs placés dans le tiroir du comptoir et dans une sacoche. Cette sacoche se trouvait dans une petite pièce qui sépare la cuisine du magasin.

Les voleurs n'ont laissé que les bijoux qui étaient de peu de valeur, comme ceux en doublé et en nickel.

M. et M^{me} Alexandre sont au désespoir d'avoir perdu leur avoir presque en entier. Ils étaient parvenus, au bout de longues années de travail, à économiser quelques milliers de francs qui consistaient en marchandises.

C'est la troisième fois que les voleurs s'attaquaient au magasin de M. Alexandre. Deux tentatives de vol, dont la dernière remonte à cinq ans, étaient restées sans résultat.

M. Alexandre a été porter plainte au commissariat de police. Nous désirons ardemment que les malfaiteurs soient piécés. Ils ont dû, croit-on, quitter Angers. (Petit Courrier.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — On a fait relâche mardi soir pour les dernières répétitions

Claude Vincent ; ce malheureux avait nom Séverin Billou.

Obséquieux, rampant lorsqu'il le fallait, il savait se faire tolérer, sinon aimer.

Maintes fois, il avait cherché à attirer Claude chez le marchand de vin, mais sans y réussir.

Ce n'est pas que Vincent fût prude et qu'il boudât devant un litre, oh ! non. Le courageux ouvrier ne se refusait rien ; il se donnait largement le nécessaire ; seulement, après l'heure du travail, il savait que sa femme l'attendait, son dîner tout prêt, et avec le dîner et la causerie en famille, le repos matériel et moral qui prépare aux lattes laborieuses du lendemain.

Aussi, Claude Vincent, le jour de paie, et ce jour-là seulement, allait au cabaret, payait son écot, buvait un verre et rentrait chez lui, laissant les camarades verser le fruit de leur travail dans le tiroir du commerçant en liquides. Billou le regardait partir avec un sourire.

Ce sourire-là semblait dire :

— Oui, va, mon bonhomme, fais le fier ; il arrivera bien un moment où je trouverai ton endroit sensible et, ce jour-là, tu seras à moi.

Ce jour néfaste ne tarda pas à se présenter. Le contre-maitre annonça un jour qu'il en-

trait dans une autre usine, avec une augmentation, et qu'il paierait sa tournée de sortie le soir de la paie.

Ces répétitions ont eu lieu en présence de l'auteur, M. A. Bruneau, qui a bien voulu, pour donner plus d'éclat à son œuvre, venir aider par ses conseils et pour les dernières fois, les artistes d'opéra.

Tout s'annonce comme un brillant succès, ce qui sera le juste pendant de l'Opéra-Comique. où cet ouvrage à la forme nouvelle a eu un grand retentissement.

On annonce aussi, au même Théâtre, les prochaines représentations du grand succès du théâtre de la Gaîté : *Le Voyage de Suzette*, pièce féerique en 11 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de L. Vasseur.

CHOLET. — Une cavalcade. — On organise, à Cholet, pour la Mi-Carême, une grande cavalcade au profit des pauvres. De nombreuses adhésions ont déjà été recueillies.

Tout fait espérer que cette fête sera brillante.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 mars 1892.

Après avoir essayé de franchir le cours rond de 97 fr., le 3 0/0, qui sert d'indicateur au marché, réactionne légèrement. Quelques acheteurs jugent prudent de réaliser avant d'entreprendre une nouvelle poussée en hausse. Le 3 0/0 ancien resta à 96.90 ; le nouveau à 96 et le 4 1/2 à 105.20.

La Rente Italienne cote 88.65. La Banque Nationale continue ses achats. L'Extérieur conserve le cours de 59 1/4. Le 3 0/0 Portugais est bien tenu à 27 1/2. On estime qu'il sera possible d'arriver à un arrangement satisfaisant pour les porteurs de la dette grâce aux économies, aux majorations d'impôts et au produit des douanes dont les plus-values sont très sensibles de 1891 sur 1890. Le nouveau Russe est ferme à 76 1/4 et l'Orient à 66 7/16.

L'action de la Banque de France est en progrès à 4,325 fr. Le Crédit Foncier se relève à 4,203 après 4,195. La Banque de Paris est très ferme à 625 ; le Crédit Lyonnais à 787 et la Société Générale se maintient à 472.50. La Banque d'Escompte regagne 6 points à 161 et le Comptoir d'Escompte toujours offert reste à 482.

L'action des Immeubles de France cote 455 fr.

L'action du Canal de Toulouse se traite de 505 à 506. Ce titre rapporte 25 fr. payable en deux fois en février et août.

Les porteurs d'obligations et certificats provisoires d'obligations du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, sont informés que le coupon à l'échéance du 15 mars 1892 sera payé à partir de cette date et à raison de 12 fr. impôt déduit, aux caisses de la Société Le Crédit, place Vendôme, et à Lyon, à l'agence du Crédit, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les Chemins Economiques valent 402.50.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 10 mars, 4^e représentation, à Angers, du dernier grand succès de l'Opéra-Comique.

LE RÊVE, drame lyrique en 4 actes, d'après le roman d'Emile Zola, par Louis Jallet, musique de A. BRUNEAU.

trait dans une autre usine, avec une augmentation, et qu'il paierait sa tournée de sortie le soir de la paie.

Claude n'avait jamais songé à supplanter le contre-maitre, mais, puisque l'occasion se présentait de monter en grade, il ne voulait pas la laisser échapper.

Dès le lendemain, il pensait à voir M. Martel et à demander l'héritage vacant.

Séverin Billou sortit à l'heure du déjeuner en même temps que Claude et l'accompagna jusqu'à sa porte, lui faisant par avance des compliments de bienvenue.

— Car, disait-il, vous êtes le premier ouvrier, le plus fort, le plus rangé, et il est impossible que le patron songe à nommer un autre que vous.

Claude acceptait l'encens et, tout en espérant cette élévation, il faisait quelques objections sur sa nomination.

— Ce serait une injustice criante, s'exclamait Séverin, et M. Martel ne la commettra pas.

Il n'alla pas plus loin, ce jour-là, mais il revint à la charge, et, après une huitaine, Vincent, poussé par Billou, osa se présenter à M. Martel, et, tant bien que mal, posa sa candida-

BOURSE DE PARIS

Du 9 Mars 1892

3 0/0	96 75
3 0/0 nouveau	95 57
3 0/0 amortissable	97 35
4 1/2	105 05

UNE NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE

Un rapport de M. Viala, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture à Montpellier, envoyé en mission en Californie, nous a signalé dernièrement une nouvelle maladie de la vigne. Nos viticulteurs se sont émus de cette nouvelle et leur syndicat s'est immédiatement adressé à M. le ministre de l'agriculture pour lui demander avec instance d'empêcher par tous les moyens possibles l'introduction du plant américain en France. Cette réclamation a été favorablement accueillie et immédiatement l'importation du plant américain a été formellement interdite.

Espérons que cette mesure prophylactique nous préservera de ce nouveau fléau dont les effets sont plus rapides et plus désastreux que ceux du phylloxera. Nous ne savons pas encore grand-chose de son origine : sa nature n'a pas été déterminée ; ses effets ne ressemblent en rien à ceux qui sont produits par les maladies connues, mais il est hors de doute que rien n'a pu encore arrêter ses ravages dans les vignes californiennes.

Le phylloxera, élargissant chaque année le cercle de son invasion, détruit peu à peu la vigne ; les maladies cryptogamiques compromettent la récolte sans tuer la plante ; la maladie californienne détruit la vigne avec une rapidité si foudroyante que deux ans seulement suffiraient pour détruire tout notre vignoble. C'est un grave danger. Le gouvernement le connaît, c'est à lui à prendre les mesures nécessaires afin que ses ordres soient rigoureusement exécutés. Il y a en jeu un intérêt immense. En ce moment nous avons en France assez de cépages pour répondre à toutes les demandes et suffire à tous nos besoins. Qu'il soit interdit formellement d'introduire du plant étranger, qu'il vienne soit directement, soit par l'Angleterre, l'Espagne ou le Portugal, et surtout que les prescriptions ministérielles soient ponctuellement mises en pratique.

FAITS DIVERS

TERRIBLE ACCIDENT

Un terrible accident vient d'arriver sur la ligne du chemin de fer d'Alençon à Domfront, près de Saint-Denis-sur-Sarthon.

Le sieur Bignon, cultivateur à Courtoix, qui conduisait une voiture, a été précipité dans une tranchée du chemin de fer avec son attelage.

La voiture a été brisée.
L'homme et le cheval ont été tués.

ENTERRÉ AVEC SES ÉCONOMIES

On écrit de Metz :

« Un fait des plus étranges s'est produit ces jours derniers. Les héritiers d'un juge de paix, M. G..., en procédant à la liquidation des biens en meubles et effets du défunt, constatèrent qu'il ne laissait pas un pfennig monnayé derrière lui. On rechercha d'abord dans l'entourage immédiat qu'avait G... de son vivant. Mais rien ne confirmait les vagues soupçons des héritiers. Cependant, un fait certain, c'était la disparition d'un portefeuille où le juge avait serré plusieurs billets de banque, représentant environ 700 francs, peu avant sa mort, et qu'il le portait dans l'un de ses vêtements.

» Quelqu'un eut alors l'idée de demander la description précise de l'habit qui devait contenir le précieux portefeuille, et l'on interrogea l'ensevelisseuse, qui fit remarquer que l'habit en question avait été mis au défunt.

» Aussitôt les héritiers firent des démarches pour obtenir l'exhumation du cadavre de G..., ce qui fut accordé. On ouvrit la tombe et la bière, les vêtements du mort furent palpés et l'on en retira le portefeuille contenant l'argent cherché. L'inhumation du corps remontant à plus d'un mois, je vous laisse à penser le spectacle qu'il fut donné de voir aux héritiers dépouillant ce cadavre en putréfaction ! »

Bob, qui a un chien, voit chez lui une jenne dame dont le bras est orné d'un large bracelet d'or.

Bob s'approche et, après avoir examiné le bracelet en tous sens :

— Tu n'as pas remarqué, Madame ?
— Quoi, chéri ?
— Tu n'as pas le nom de ton propriétaire dessus ?

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.
Méfiez-vous des contrefaçons !

MARCHÉS

BOURGUEIL, 8 mars

Froment, l'hectolitre, 20 fr. — Seigle, 12 50. — Orge, 12 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, 4 fr. — Haricots de Soissons, 23 fr. — Haricots rouges, 19 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 40. — Veaux sur pieds, le kil., » 94. — Œufs, la douzaine, » 70. — Poulets, la couple, 4 30. — Canards, 4 fr. — Oies, 10 fr. — Dindons, 15 fr. — Beurre, le kil., 2 70.

Parmi les produits d'élite adoptés par le public élégant, nous devons citer en première ligne **LA DAPHNIE**. D'une composition toute spéciale, cette poudre de riz donne discrètement au teint une fraîcheur et une pureté éclatantes et exerce sur la peau une action absolument hygiénique. M^{me} Sarah Bernhardt a consacré ce remarquable produit en lui accordant son éminent patronage.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

MAISON P. ANDRIEU

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP

Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glacés extra assortis

Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELEE

Garantis purs fruits et sucre,

le pot de terre, 1 fr.

En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90

BAISSE DE PRIX

Sur les SUCRES, CAFÉS et CONSERVES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur

**Liquidation Judiciaire
Lemarié (demoiselles)**

Par jugement du Tribunal de commerce rendu le 8 mars 1892, M. Proust a été maintenu liquidateur définitif de Mesdemoiselles Lemarié, marchandes de confecti- ons à Saumur.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers sont avertis de nouveau qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce et de l'article 42 (loi du 4 mars 1889), ils doivent, dans le délai de quinze jours, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Proust, demeurant à Saumur, liquidateur définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le lundi 21 mars 1892, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Terrien, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(188) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Poignant et Légi

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 1^{er} mars 1892, M. Bonneau a été maintenu syndic définitif de la faillite des sieurs Poignant et Légi, marchands d'articles de Paris et divers (Bazar Parisien), place de la Bilange, à Saumur.

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de Commerce rectifié, ils doivent dans le délai de quinze jours se présenter en personne, ou par un fondé de pouvoirs, à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le lundi 21 mars 1892, à une heure précise, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Chapin, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(189) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

**Liquidation Judiciaire
Viau**

Par jugement rendu le 8 mars 1892, près le Tribunal de commerce, le sieur Viau, marchand de confecti- ons à Vihiers, a été déclaré en état de liquidation judiciaire.

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers présumés sont invités à se réunir le vendredi 18 mars 1892, à 10 heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

Les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal,

avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(190) Le Greffier, COLLIN.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 1,
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE

MAISON D'HABITATION

Avec Jardin et Dépendances

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée,

Dépendant de la communauté des époux CHEVRÉ-BARON.

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 30 MARS 1892, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ; Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. Pierre Chevré père, peintre en voitures, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Maurice Chevré fils, peintre en voitures, demeurant à Saumur,

Ayant pour avoué constitué M^e POPIN, exerçant près le dit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 8 ;

Il sera, le mercredi trente mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison et un jardin, situés à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, portés au cadastre sous les numéros 82 et 82 bis, section F, d'une superficie de six cent soixante-six mètres carrés.

La maison se compose : d'une entrée sur la rue du Champ-de-Foire prolongée ; à droite de cette entrée, un bâtiment en façade sur la rue qui comprend chambre à feu et cabinet, vaste atelier à la suite, grenier et caves ;

Un corps de bâtiment en face le précédent, renfermant une pièce à feu, un cabinet et un grenier ;

Au levant de ce bâtiment, un hangar, une chambre à feu, avec cave, pompe sous le hangar ;

Cour entre ces divers bâtiments.

Le tout est entièrement clos de murs, excepté le jardin faisant suite à l'atelier ;

Ces immeubles sont d'un seul tenant et joignent au nord la rue et M. Foucher, au levant M. Guédon et M. Latié, au sud M. Couet et au couchant M. Foucher ;

Les murs entre MM. Guédon et Latié sont mitoyens, et le mur touchant la propriété de M. Couet dépend en entier des immeubles à vendre ;

Lesdits immeubles ont droit en tout temps, et sans aucune restriction, d'accéder à la rue de Bordeaux par l'amorce de la rue projetée, mais ils n'ont aucun droit sur le pré de M. Foucher au-delà de la barrière établie au bout de l'amorce.

Mise à prix 8,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, f^o ce Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivi-

vant la vente, à Saumur, rue Pavée, n^o 1 ;

2^o A M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 11, appartenant à M. CARICHOU.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (167)

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

Une Remise et une Écurie

Situées sur le chemin de la Boire Quentin.

S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE

M^{lle} MARCHAND, modiste, 29, rue d'Orléans, demande **UNE APPRENTIE**.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste
S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Écliquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

Papiers à cigarettes
De la Fabrique de **GASTON D'ARGY** et C^{ie}
Fournisseurs des Manufactures de l'Etat. 54, rue de Dunkerque, Paris
Marques brevetées S. G. D. G. et déposées en France et à l'Étranger

PAPIER AMBRÉ
à bout imperméable, n'adhérant pas aux lèvres, en cahiers et en paquets de 1,000 feuilles.

PAPIER FRANÇAIS, style ancien, couverture parchemin.
PAPIER JEAN, à bord gommé, couverture parchemin.
PAPIER LE MÉTROPOLITAIN, à bord gommé.
PAPIER LE PÊCHEUR, papier vergé.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33.

IMBERT ET FILS

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Pâtés de fôtes gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60; extra, la boîte, 0,75

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,